

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

---

## COMPTE RENDU DU BUREAU

### Du 7 février 2011 - 18h00

---

#### Membres présents

ARCHAMPS	JOUVENOZ B,
BEAUMONT	ETCHART C,
BOSSEY	
CHENEX	
CHEVRIER	GAUD B,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	THEVENOZ P-H,
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E, PYTHON F,
FEIGERES	ROGUET G,
JONZIER-EPAGNY	MERMIN M,
NEYDENS	
PRESILLY	BULLAT A,
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	THENARD J-M, CENA F,
SAVIGNY	BURNIER C,
VALLEIRY	FAVRE M, RACLET C,
VERS	
VIRY	BUET J-P,
VULBENS	BUDAN F.
<b>Membres excusés</b>	CRASTES P-J, BURRIN M

---

## POINTS TRAITES

- Point sur la sélection des bureaux pour la révision du SCOT
- Validation du lancement de l'étude et cahier des charges PSD St Julien/Bardonnex/Archamps

#### - DELIBERATIONS

- 1- Rivières : communication public fin de contrat (C7-FS)
- 2- Habitat : convention avec Habitat et Humanisme pour logement de dépannage

Monsieur le Président ouvre la séance.

## **I/ Point sur la sélection des bureaux pour la révision du SCOT**

Le Président informe que la procédure de sélection des prestataires pour la révision du SCOT est en cours. Le Comité de sélection réuni mercredi 2 février 2011 a décidé de retenir deux prestataires par lot pour l'audition prévue le mercredi 9 février. A l'issue de l'audition, le choix d'un prestataire par lot sera proposé pour délibération en Conseil Communautaire le 14 février 2011.

Il est rappelé les deux lots du marché de la révision du SCOT comportent :

- **Lot 1** : Elaboration du SCOT, comprenant les missions suivantes :
  - L'élaboration des documents constitutifs du SCOT et la mise en œuvre de la procédure
  - L'assistance juridique
  - La concertation et la communication
- **Lot 2** : Evaluation Environnementale

La composition du comité de sélection est la suivante :

- Bernard GAUD, Président
- François CENA, Vice-Président en charge de la Commission SCOT
- Pierre-Jean CRASTES, membre de la Commission SCOT
- Bernard JOUVENOZ, Vice-Président en charge de la Commission Eau
- Julie LUCAS, responsable Aménagement du Territoire

La composition du comité d'audition est la suivante :

- François CENA, Vice-Président en charge de la Commission SCOT
- Marc FAVRE, Vice-Président en charge de la Commission Grands Projets
- Bernard JOUVENOZ, Vice-Président en charge de la Commission Eau
- Georges CHAMOUX, Direction de la Planification Territoriale de la DDT74 (expert)
- Bernard GIAZZI, Directeur Général des Services
- Julie LUCAS, responsable Aménagement du Territoire

Il est rappelé que le marché de la révision du SCOT est en deux lots :

- **Lot 1** : Elaboration du SCOT, comprenant les missions suivantes :
  - L'élaboration des documents constitutifs du SCOT et la mise en œuvre de la procédure
  - L'assistance juridique
  - La concertation et la communication
- **Lot 2** : Evaluation Environnementale

Au moment du lancement du marché, l'enveloppe estimée par la CCG était de 150 000 euros HT pour les deux lots.

Les groupements retenus pour l'audition sont les suivants :

- Lot 1 :
  - le groupement Algoé / Lieux-Dits / Programmes Urbains
  - le groupement SIAM / G2C Environnement / Pivadis
- Lot 2 :
  - Agrestis
  - Inddigo

## **II/ Validation du lancement de l'étude et cahier des charges PSD St Julien/Bardonnex/Archamps**

Marc Favre introduit la présentation en insistant sur le caractère stratégique du secteur St Julien-Gare, Bardonnex et la Technopole d'Archamps pour la CCG. Le principal enjeu est de constituer une Porte d'entrée symbolique d'agglomération,

de constituer une image de qualité au pôle d'équilibre de St Julien. Il s'agit d'une concertation entre les acteurs locaux pour éviter l'installation d'activités non qualitatives, non attractives en termes d'image.

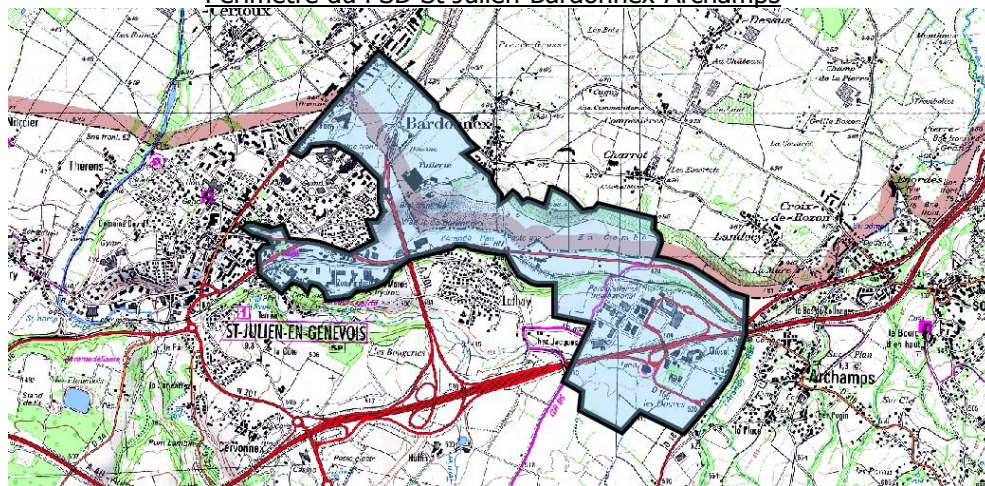
Julie Lucas informe que dans le cadre des travaux du PACA Genève-Bernex-St Julien, un Périmètre Stratégique de Développement (PSD) a été identifié sur le secteur du quartier de la gare de St Julien, le secteur douane de Bardonnex et la Technopole d'Archamps.

Les partenaires suisses et français ont décidé de poursuivre la concertation et d'approfondir les questions de mise en œuvre du projet d'aménagement et de développement économique sur ce secteur.

Les principaux objectifs sur le secteur sont de :

- Constituer une porte d'entrée symbolique d'agglomération (attractivité, image de la zone), renforcer St Julien comme pôle régional
- Développer une zone d'activités économiques dans une logique de synergie franco-suisse et de complémentarité avec les sites environnants
- Créer une plateforme multimodale d'agglomération (organiser le trafic de transit et le trafic local)
- Assurer la liaison de la Technopole d'Archamps avec le pôle St Julien-Bardonnex

#### Périmètre du PSD St Julien-Bardonnex-Archamps



Plusieurs séances d'échanges entre les élus de la CCG, de la Ville de St Julien et les partenaires Suisses ont abouti à une proposition de marché en deux lots de façon à assurer les contraintes d'échéance de la Ville de St Julien sur son périmètre L123 2a autour de la gare. Sur ce périmètre, la Ville doit avoir défini un plan d'aménagement global pour septembre 2012. De plus, la Ville souhaite engager la phase opérationnelle de l'aménagement de son quartier de la gare, ce qui nécessite en ce sens davantage de précisions que sur l'ensemble du périmètre.

Les principaux éléments attendus pour le lot 1, sur l'ensemble du périmètre PSD sont :

- Un schéma directeur d'aménagement
- Une stratégie de développement économique et un plan d'action
- Un schéma d'organisation des mobilités

Pour le lot 2 :

- Dossier de création de ZAC

Une proposition de montage du projet est soumise au Bureau de la façon suivante :

## Un marché en groupement de commandes

1 appel d'offres pour retenir un prestataire (groupement) pour les deux lots, dont un intervenant désigné comme chef d'orchestre pour les deux lots.

Lot 1: Etude de programmation du PSD St Julien-Bardonnex-Archamps

Maître d'ouvrage: CCG

Co-financement: CCG (90%) /St Julien (10%), Office de l'Urbanisme, Projet d'agglomération

Estimation (à préciser): 165 000 euros HT

Financeurs		Répartition	En euros HT
Communauté de Communes du Genevois	Partie Française	<b>1/3</b>	57 900
Commune de St Julien-en-Genevois			6 433
Canton de Genève / Ofu	Partie Suisse	<b>1/3</b>	64 333
Projet d'agglomération	Partie Transfrontalière	<b>1/3</b>	64 333
<b>TOTAL du Montant plafond</b>			<b>193 000</b>

Lot 2: Réalisation du dossier de création de ZAC du quartier de la gare de St Julien

Maître d'ouvrage: St Julien

Financement: St Julien (90%), CCG (10%)

Estimation: 80 000 à 100 000 euros HT

Pour mémoire, la présentation aborde les enjeux pour les trois sous-secteurs, les résultats attendus dans le cadre du marché, une estimation de phasage des investigations, la démarche à venir et la composition des instances de pilotage et de suivi de chaque lot. La procédure de création de ZAC est aussi rappelée. (Voir la présentation sur l'extranet)

### Débat

Le Président revient sur la répartition financière proposée entre la CCG et la Ville de St Julien. Pour le lot 1, la Ville participe à hauteur de 10% de façon symbolique pour « un droit de regard ». Pour le lot 2, la CCG participe à hauteur de 10% de façon symbolique pour « un droit de regard » et pour les enjeux stratégiques à l'échelle de la CCG en terme de transport notamment.

Par ailleurs, il souligne que le volet économique de ce marché est très important, il s'agit de trouver des solutions concrètes, en fonction des réalités du contexte économique local. Il est important d'affirmer la position de la Technopole comme un des éléments moteurs et constitutifs du pôle d'équilibre de l'agglomération.

Jean-Michel Thénard demande à ce que les pistes de développement économique restent ouvertes dans l'écriture du cahier des charges. La bilocalisation est une piste éventuelle, mais il insiste sur l'approfondissement de la complémentarité - entre la Technopole d'Archamps et la Zone Industrielle de Plan-les-Ouates par exemple.

Pierre-Henri Thevenoz souhaite que la question des taxes fiscales soit abordée dans l'étude : comment transposer en France des outils suisses favorisant l'implantation d'entreprise. Le Président répond qu'une étude a déjà été élaborée sur ce sujet, elle sera intégrée parmi les ressources documentaires.

Jean-Michel Thénard souligne que l'essentiel des terrains sont sous emprise publique sur le périmètre du lot 2. Il souhaite que le lot 2 s'arrête au dossier de création de ZAC pour assurer l'échéance de 09/2012 et se laisser la possibilité d'étudier l'outil le plus adapté.

Le Président émet le souhait d'ajouter des conseillers municipaux de la Ville de St Julien dans le groupe de pilotage et de suivi du lot 2.

### **Conclusions**

Le Bureau donne un avis favorable sur le montage de projet proposé, en particulier sur :

- La préparation d'un marché en groupement de commande
- La préparation d'une convention de financement

### **III/ Approbation CR du Bureau du 17 janvier 2011**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé.

### **IV/ DELIBERATIONS**

#### **1 - Rivières : communication public fin de contrat (C7-FS)**

Dans le cadre de la "communication - sensibilisation" du volet C du contrat, la fiche n° C7-FS prévoit des actions de communication à destination de la population.

Arrivant au terme du contrat, la CCG et le Canton de Genève souhaitent donc réaliser un certain nombre de ces actions en 2011/2012 :

- plaquette d'information pour la population franco-suisse intitulée "Bilan du CR", qui permettra de présenter les évolutions constatées suite aux réalisations et de rappeler les orientations à venir, notamment l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau à l'horizon 2014, dans le respect de la Directive Cadre sur l'Eau européenne, du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A), dans lequel s'inscrit notre territoire ainsi que les réflexions transfrontalières sur l'eau à venir,
- plaquette de restitution des résultats du Schéma Directeur des Eaux Pluviales, pour vulgariser et expliquer à la population, aux élus et aux promoteurs immobiliers les contraintes afférentes à cette problématique dans les années à venir,
- actualisation des pages web de la CCG et du Canton de Genève, soit par les services en interne, soit par un bureau spécialisé dans ce type de prestation,
- journée de visites proposée aux membres du Comité de Rivières, en parallèle de la restitution des résultats de l'étude bilan du contrat, concernant les dernières réalisations, notamment le projet de renaturation de l'Aire en Suisse,
- panneaux d'information sur les chantiers restant à faire et ceux réalisés, ainsi qu'une exposition itinérante sur les cours d'eau.

Ce programme d'actions se fait en concertation avec les partenaires suisses et qu'il représente un montant total de dépenses de 49 605 € TTC, en fonctionnement. Ces actions bénéficient des subventions de la part des partenaires.

Les membres du Bureau prennent acte du montant de dépenses pour cette fiche-action.

*Adopté à l'unanimité*

#### **2 - Habitat : convention avec Habitat et Humanisme pour logement de dépannage**

Rappel des objectifs du PLH : le 26 juin 2006, les élus de la Communauté de Communes du Genevois ont adopté le Programme Local de l'Habitat. L'accès au logement ou à un accueil spécifique des publics en difficulté constitue l'un des objectifs du PLH, considérant que les situations d'urgence ou temporaires ne trouvent pas de réponse localement.

L'action 7 du PLH vise donc à répondre aux besoins d'accueil spécifique et propose notamment de : développer une offre de 4 à 5 logements temporaires à l'échelle communautaire.

Présentation et bilan 2010 : depuis 2009, la CCG a passé une convention avec Habitat et Humanisme de Haute-Savoie (HH 74) pour la sous-location et la

gestion d'un logement meublé de 78 m<sup>2</sup> situé à Dingy-en-Vuache. Ce logement, propriété de La Foncière d'Habitat et Humanisme, est loué à HH 74 et sous-loué temporairement (maximum 6 mois) à des familles ayant besoin d'un logement le temps de se stabiliser et de re/trouver un logement autonome.

Dans ce cadre, la CCG a versé une subvention à HH 74 d'un montant de 10 776 € au titre de l'année 2010.

Le bilan de cette deuxième année apparaît positif avec seulement deux mois de vacance et au regard du public hébergé : jeunes salariés, situation de précarité.

Le coût du logement (subvention - recettes) pour la CCG aura été de 7 226 € (9 250 € en 2009), soit un meilleur résultat que l'an passé, bien que le loyer ait été fixé en deçà du loyer plancher fixé par la convention (adapté à des ressources correspondant aux plafonds HLM des logements conventionnés en PLAI). En effet, la convention prévoit un loyer minimum de 482 € charges comprises (dont 130 € de charges), le loyer a été fixé à 360 € dans le premier cas et 350 € dans le second, afin que le loyer ne dépasse pas 30 % des revenus.

Le montant des recettes 2010 sera de 3 795 € :

- 3 550 € de loyers encaissés (2 932 € en 2009),

- 245 € de trop perçu par HH 74 concernant les frais de gestion.

Conditions d'une reconduction du partenariat.

Il est proposé de reconduire la démarche dans les mêmes termes que l'an passé, à savoir : appliquer un loyer, payé par HH 74 à La Foncière de HH, de 8,5 €/m<sup>2</sup> au lieu des 10 €/m<sup>2</sup> initiaux ; diminuer les frais de gestion de 20 à 10 % des loyers encaissés ; supprimer la provision pour impayés (5 % des loyers encaissés) et les frais d'ouverture de compte EDF.

Ainsi, la subvention pour 2011 est estimée à 10 776 € et permettra de couvrir les charges suivantes :

LOYER FONCIERE HH sur 12 mois	12 mois x 663 € = 7 956 € 12 mois x 100 € (estimations des charges) = 1200 €
Assurance pour compte	80 €
EDF (ouvert + abon + cons)	25 € x 12 mois = 300 €
TOM	100 €
Entretien (ménage, petits travaux)	45 € x 12 mois = 540 €
Frais de gestion HH	10 % loyers encaissés = 600 €
TOTAL DEPENSES	10 776 €

TOTAL RECETTES	3 000 €*
----------------	----------

*\*Estimation des recettes de loyers 2011 : 3 000 €*

De plus, pour rendre le système efficient, vu le nombre de demandes refusées, il serait souhaitable de disposer d'une offre temporaire plus importante, "éclatée" sur le territoire, notamment à l'est du canton.

Il est proposé de poursuivre la possibilité d'étudier la faisabilité d'étendre la démarche à un ou deux logements supplémentaires de petite taille, sur proposition des communes notamment.

Les membres du Bureau acceptent : de reconduire cette démarche pour l'année 2011 dans les conditions financières énoncées ci-dessus ; la poursuite de l'extension du dispositif à un ou deux logements supplémentaires, le cas échéant.

*Adopté à l'unanimité*

*Débat :*

*La durée totale d'occupation du logement a été de 10 mois pour l'année 2010. Grâce à la rapidité de réponses des membres de la commission d'attribution, au maire de Dingy, à Habitat et Humanisme, à la directrice Béatrice Fol, les demandeurs ont pu se voir attribuer rapidement le logement. Le Vice-président en charge du logement remercie tous ces acteurs et fait un appel aux communes pour d'autres logements de dépannage.*

**V/ Divers**

Le nouveau Préfet de Région souhaite intervenir sur le transfrontalier  
Le conseil communautaire du 28 mars est reporté au 11/04.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Julie Lucas et Christine Duffau le 8 février 2011

Vu par le Président